

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr. Adnène ZGHIDI et Mr Chiheb GHANMI.

Amen Bank

Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	445 814	169 242
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	162 276	374 860
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 890 918	6 246 735
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	101 127	226 253
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 872 939	1 692 373
Titres mis en équivalence	(1-5)	207 186	192 358
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	399 698	272 615
AC7 Autres actifs	(1-7)	163 101	235 368
Total actifs		10 243 059	9 409 804
PA1 Banque Centrale et CCP	(2-1)	815 324	595 871
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	242 370	258 589
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	6 742 578	6 147 610
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	827 286	926 283
PA5 Autres passifs	(2-5)	244 299	235 265
Total passifs		8 871 857	8 163 618
Intérêts minoritaires	(3)	4 543	4 322
CP1 Capital		132 405	132 405
CP2 Réserves		1 081 251	972 884
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		1	5
CP6 Résultat de l'exercice		152 579	136 147
Total capitaux propres	(4)	1 366 659	1 241 864
Total capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		10 243 059	9 409 804

Amen Bank

État des engagements Hors Bilan consolidé

arrêté au 31/12/2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	905 816	811 015
HB02 Crédits documentaires	(5-2)	558 808	421 145
HB03 Actifs donnés en garantie	(5-3)	814 822	598 466
Total passifs éventuels		2 279 446	1 830 626
Engagements donnés			
	(5-4)		
HB04 Engagements de financement donnés		1 032 320	968 188
HB05 Engagements sur titres		21 508	30 888
Total engagements donnés		1 053 828	999 077
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(5-5)	-	-
HB07 Garanties reçues	(5-6)	3 888 902	3 690 448

Etat de Résultat consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	Du 1er Janv au 31 dec 2022	Du 1er Janv au 31 dec 2021
Produits d'exploitation bancaire			
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1) 652 227	571 372
PR2	Commissions (en produits)	(6-2) 140 382	132 230
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3) 48 140	46 891
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4) 137 553	116 698
Total produits d'exploitation Bancaire		978 302	867 191
Charges d'exploitation bancaire			
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5) (473 781)	(406 949)
CH2	Commissions encourues	(16 125)	(7 084)
Total charges d'exploitation Bancaire		(489 906)	(414 033)
Produits nets Bancaires		488 396	453 158
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(6-6) (115 763)	(102 540)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(6-7) 336	(6 539)
PR7	Autres produits d'exploitation	741	446
CH6	Frais de personnel	(6-8) (143 932)	(133 086)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8) (45 651)	(46 524)
CH8	Dotations aux amortissements aux provisions sur immobilisations	(6-8) (9 863)	(9 947)
Résultat d'exploitation		174 264	154 968
	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	12 167	6 963
PR8/CH9	Solde en gain/ perte provenant des autres éléments ordinaires	(6-9) (1 107)	179
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6-10) (30 404)	(12 920)
Résultat des activités ordinaires		154 920	149 190
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(6-11) (1 854)	(12 495)
Résultat net consolidé		153 066	136 695
	Part du résultat revenant aux minoritaires	488	548
Résultat net part du groupe		152 578	136 147
Résultat de base par action (en dinars)		(6-12) 5,762	5,141
Résultat dilué par action (en dinars)		(6-12) 5,762	5,141

Amen Bank

Etat de Flux de Trésorerie consolidé

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Activités d'exploitation	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		819 651	730 132
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(475 344)	(436 325)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		20 863	(13 123)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(762 134)	(374 991)
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		580 699	478 223
Titres de placement		(66 756)	9 952
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(124 980)	(195 959)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		18 730	28 237
Impôts sur les bénéfices		(21 894)	(12 097)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		(11 165)	214 049
Activités d'investissement	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		132 094	120 097
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(56 153)	(58 307)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(137 038)	(71 535)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(61 097)	(9 745)
Activités de financement	(7-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		40 000	40 000
Remboursement d'emprunts		(44 018)	(34 626)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(94 973)	(45 164)
Dividendes versés		(23 085)	(50 483)
Mouvements sur fonds social et de retraite		(551)	(429)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		(122 627)	(90 702)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(394)	-
Incidence des reclassements et de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(195 283)	113 602
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(320 589)	(434 191)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période		(7-4) (515 478)	(320 589)

Amen Bank

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS ARRETES

Exercice clos au 31 Décembre 2022

1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- Le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- La norme comptable générale N° 01;
- Les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables relatives aux OPCVM;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

2- DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2022.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3- BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend :

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

4.1- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier et celles de recouvrement des créances contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% De contrôle	% d'intérêt	Pays de Résidence
Amen Bank	Mère	IG	100,00%	100,00%	Tunisie
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%	Tunisie
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%	Tunisie
SOGEREC	Filiale	IG	100,00%	99,99%	Tunisie
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	55,25%	53,69%	Tunisie
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%	Tunisie
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	IG	99,90%	53,64%	Tunisie
AMEN INVEST	Filiale	IG	63,30%	63,30%	Tunisie
GEST IMMO	Filiale	IG	99,77%	99,77%	Tunisie
SMART RECOVERY	Filiale	IG	96,66%	96,26%	Tunisie
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	ME	54,09%	61,65%	Algérie
TUNISIE LEASING & FACTORING	Entreprise associée	ME	35,99%	35,99%	Tunisie
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	ME	29,80%	38,80%	Tunisie
EL IMRANE	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNISYS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
EL KAWARIS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	ME	27,27%	37,09%	Tunisie
HAYETT	Entreprise associée	ME	25,00%	25,00%	Tunisie
AMEN SANTE	Entreprise associée	ME	19,00%	19,50%	Tunisie
TLG FINANCE	Entreprise associée	ME	23,63%	35,83%	France
SICAV AMEN	Entreprise associée	ME	0,35%	0,35%	Tunisie
SUNAGRI	Entreprise associée	ME	27,00%	28,50%	Tunisie
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	ME	0,16%	0,16%	Tunisie
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	ME	30,00%	32,52%	Cote d'Ivoire
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	ME	1,71%	1,70%	Tunisie
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	ME	20,00%	20,00%	Tunisie

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Il est à noter que le groupe AMEN BANK n'inclut pas des co-entreprises.

En 2022, le Groupe Amen Bank n'a enregistré aucune nouvelle entrée en périmètre.

5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1- Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds National de Garantie) et la SOTUGAR ;
- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (Bons de caisse, comptes à terme, comptes d'épargne,...);
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011 :

5.2.1 Provisions collectives :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements de la classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La majoration du taux de migration moyen par groupe par les taux Δ édictés par la BCT.
- L'attribution d'un taux de provisionnement par groupe tels que fixé au préalable par la BCT ;
- L'application des taux de migrations majorés et les taux de provisionnement à l'encours des engagements 0 et 1 de chaque groupe.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné à la constatation d'une dotation au titre de l'exercice 2022 pour 24 309 mDT. Ainsi et compte tenu d'une reprise de provision sur l'unité hôtelière SIPET, le stock de provision a passé de 131 753 mDT constituée en 2021 à 147 562 mDT à fin 2022.

5.3 Provisions additionnelles

En vertu des dispositions la circulaire de la BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 219 631 mDT.

5.4 Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017,

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2021 un montant de 24 125 mDT.

Au 31 décembre 2022, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 7 660 mDT.

5.5 Portefeuille titres

5.5.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan; soit dans la rubrique portefeuille titres commercial, soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance (moins de trois mois) et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- Participations avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

5.5.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut pas y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres et les pertes latentes d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance, et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.5.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement décidée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.6 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les produits courus et non échus sont intégrés en résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

5.7 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les charges courues et non échues sont intégrées en résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont rajoutées en résultat.

5.8 Valeurs immobilisées

- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants:

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

5.9 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

5.10 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.11 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2022. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2022.

5.12 Charge d'impôt

En 2022, le Groupe a procédé à la prise en compte de l'impôt différé conformément aux dispositions des normes comptables NCT 35 et NCT 38.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part, les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle ou mises en équivalence.

7- PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés du périmètre de consolidation ont été retraitées conformément à celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables du fait que l'impact de ces retraitements a été jugé non significatif.

7.2 Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont principalement porté sur :

- Des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- Des commissions entre sociétés du groupe ;
- Des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- Des cessions internes ;
- Des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- Des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- Des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actif

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2022 un montant de 445 814 mDT contre 169 242 mDT au 31.12.2021 et se compose comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	55 114	48 517	6 597	14%
BCT, CCP & TGT	390 700	120 725	269 975	224%
Total	445 814	169 242	276 572	163%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et traveller's chèques	55 115	48 522	6 593	14%
Provisions sur caisse en dinars	(1)	(5)	4	(80%)
Sous Total (1)	55 114	48 517	6 597	14%
BCT	390 845	120 870	269 975	223%
Provisions sur BCT	(185)	(185)	-	0%
Sous Total (2)	390 660	120 685	269 975	224%
CCP	43	43	-	0%
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	-
Sous Total (3)	40	40	-	0%
Total	445 814	169 242	276 572	163%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 162 276 mDT contre 374 860 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 135	27 509	3 626	13%
Prêts aux établissements bancaires	31 784	259 013	(227 229)	(88%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(3)	229	(232)	(101%)
Total créances sur établissements bancaires	62 916	286 751	(223 835)	(78%)
Avoirs en compte sur les établissements financiers	1 334	144	1 190	826%
Prêts aux établissements financiers	96 814	86 906	9 908	11%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 212	1 059	153	14%
Total créances sur établissements financiers	99 360	88 109	11 251	13%
Total	162 276	374 860	(212 584)	(57%)

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 195 537	1 148 724	46 813	4%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 156 108	1 109 958	46 150	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	39 429	38 766	663	2%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	5 241 974	4 547 189	694 785	15%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 569 887	3 905 664	664 223	17%
Autres concours à la clientèle en devises	672 087	641 525	30 562	5%
Crédits sur ressources spéciales	453 407	550 822	(97 415)	(18%)
Créances sur ressources budgétaires	135 776	141 374	(5 598)	(4%)
Créances sur ressources extérieures	317 631	409 448	(91 817)	(22%)
Total	6 890 918	6 246 735	644 183	10%

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2022 un solde de 101 127 mDT contre un solde de 226 253 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres de transaction	28 322	89 606	(61 284)	(68%)
Bons de trésors	28 322	90 108	(61 786)	(69%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Transaction)	-	(515)	515	(100%)
Créances rattachées	-	13	(13)	(100%)
Titres de placement	72 805	136 647	(63 842)	(47%)
Titres à revenu fixe	50 563	117 906	(67 343)	(57%)
Créances rattachées / Bons de trésors (Placement)	(2)	(2)	-	0%
Emprunts Obligataires	50 000	111 245	(61 245)	(55%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	565	6 663	(6 098)	(92%)
Titres à revenu variable	22 242	18 741	3 501	19%
Actions cotées	25 317	21 478	3 839	18%
Provision pour moins-value latente des actions	(3 075)	(2 737)	(338)	12%
Total	101 127	226 253	(125 126)	(55%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2022 un solde de 1 872 939 mDT contre 1 692 373 mDT au 31.12.2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Titres d'investissement	1 301 984	1 156 630	145 354	13%
Titres de participation	77 475	68 129	9 346	14%
Participations avec convention en rétrocession (*)	493 480	467 614	25 866	6%
Total	1 872 939	1 692 373	180 566	11%

Les participations avec convention en rétrocession sont présentées après l'élimination de l'encours brut donné en gestion à la SICAR AMEN de 393 428 mDT

Note 1-5. Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 207 186 mDT au 31.12.2022 contre un solde de 192 358 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
MLA	102 732	93 461
TUNISIE LEASING & FACTORING	56 417	52 059
AMEN SANTE	13 610	16 531
TLG Finance	4 226	2 869
HAYETT	10 746	10 746
EL IMRANE	1 844	2 144
TUNINVEST INNOVATION SICAR	268	258
EL KAWARIS	830	837
TUNISYS	899	771
AMEN ALLIANCE SICAV	1 169	1 107
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	14	14
SUNAGRI	126	126
AMEN PREMIERE	75	75
SICAV AMEN	74	71
COMAR COTE D'IVOIRE	11 147	8 271
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	3 009	3 018
Total	207 186	192 358

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2022 un solde de 399 698 mDT contre un solde de 272 615 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 297	2 885	(588)	(20%)
Immobilisations incorporelles	13 732	9 185	4 547	50%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 251)	(6 116)	(5 135)	84%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	393 321	261 655	131 666	50%
Immobilisations corporelles	488 430	350 028	138 402	40%
Amortissement des immobilisations corporelles	(94 912)	(88 176)	(6 736)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	4 080	8 075	(3 995)	(49%)
Immobilisations encours	4 080	8 075	(3 995)	(49%)
Total	399 698	272 615	127 083	47%

(A) Le Goodwill présenté au niveau des immobilisations incorporelles au 31.12.2022 accuse un solde net de 798 mDT contre 1 045 mDT au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2021	Intégration GW sur acquisition 2022	Sortie du périmètre	Valeur brute au 31/12/2022	Amort cumulé au 31/12/2021	Dotation au 31/12/2022	Amort cumulé au 31/12/2022	VCN au 31/12/2021	Sortie du périmètre	VCN au 31/12/2022
Goodwill TUNISIE LEASING & FACTORING	4 232	-	-	4 232	(3 362)	(234)	(3 596)	870	-	636
Goodwill TLG Finance	256	-	-	256	(81)	(13)	(94)	175	-	162
Goodwill AMEN SANTE	401	-	-	401	(401)	-	(401)	-	-	-
Goodwill MAGHREB LEASING ALGERIE	(3 669)	-	-	(3 669)	3 669	-	3 669	-	-	-
Total	1 220	-	-	1 220	(175)	(247)	(422)	1 045	-	798

(B) Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit:

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ARRETE AU 31/12/2022										
Description	Valeur Brute au 31/12/2021 consolidée	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2022 consolidée	Amort / Provision Cumul. au 31/12/2021 consolidée	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2022 consolidée	VCN au 31/12/2022 consolidée	
1) Immobilisation Incorporelles	9 185	4 549	(1)	13 733	(6 300)	(909)	(4 249)	(11 436)	2 297	
Goodwill	(3 029)	4 249	-	1 220	4 074	(247)	(4 249)	(422)	798	
Fonds de commerce acquis	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-	
Logiciels	11 024	298	(1)	11 321	(9 304)	(617)	(1)	(9 922)	1 399	
Droit au bail	965	-	-	965	(867)	(40)	(1)	(908)	57	
Autres immobilisations incorporelles	41	2	-	43	(19)	(5)	2	-	43	
2) Immobilisations Corporelles	350 031	146 316	(7 917)	488 430	(88 376)	(6 741)	7	(95 109)	393 321	
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>151 094</u>	<u>8 414</u>	<u>(4)</u>	<u>159 503</u>	<u>(44 888)</u>	<u>(3 704)</u>	<u>1</u>	<u>(48 591)</u>	<u>110 912</u>	
Terrains d'exploitation	42 276	-	-	42 276	-	-	-	-	42 276	
Bâtiments	73 143	7 366	-	80 508	(20 683)	(1 528)	1	(22 210)	58 298	
Aménagements de bâtiments	35 675	1 048	(4)	36 719	(24 205)	(2 176)	-	(26 381)	10 338	
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>148 680</u>	<u>135 114</u>	<u>(7 308)</u>	<u>276 486</u>	<u>(5 690)</u>	<u>(413)</u>	<u>-</u>	<u>(6 103)</u>	<u>270 383</u>	
Bâtiments	148 680	135 114	(7 308)	276 486	(5 690)	(413)	-	(6 103)	270 383	
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>10 688</u>	<u>482</u>	<u>(142)</u>	<u>11 028</u>	<u>(7 278)</u>	<u>(758)</u>	<u>26</u>	<u>(8 010)</u>	<u>3 018</u>	
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 942</u>	<u>56</u>	<u>(428)</u>	<u>4 570</u>	<u>(3 604)</u>	<u>(68)</u>	<u>(20)</u>	<u>(3 692)</u>	<u>878</u>	
<u>Matériels informatique</u>	<u>15 569</u>	<u>1 222</u>	<u>-</u>	<u>16 791</u>	<u>(11 824)</u>	<u>(1 025)</u>	<u>-</u>	<u>(12 849)</u>	<u>3 942</u>	
<u>Machines DAB</u>	<u>8 793</u>	<u>603</u>	<u>-</u>	<u>9 397</u>	<u>(6 733)</u>	<u>(368)</u>	<u>-</u>	<u>(7 100)</u>	<u>2 297</u>	
<u>Coffres forts</u>	<u>2 573</u>	<u>10</u>	<u>(30)</u>	<u>2 553</u>	<u>(1 951)</u>	<u>(44)</u>	<u>-</u>	<u>(1 995)</u>	<u>558</u>	
<u>Autres immobilisations</u>	<u>7 692</u>	<u>415</u>	<u>(5)</u>	<u>8 102</u>	<u>(6 408)</u>	<u>(361)</u>	<u>-</u>	<u>(6 769)</u>	<u>1 333</u>	
3) Immobilisations encours	8 075	2 158	(6 154)	4 080	-	-	-	-	4 080	
Immobilisations corporelles encours	7 751	1 813	(6 153)	3 411	-	-	-	-	3 411	
Immobilisations incorporelles encours	324	345	(1)	669	-	-	-	-	669	
Total	367 291	153 023	(14 072)	506 243	(94 676)	(7 650)	(4 242)	(106 545)	399 698	

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2022 un montant de 163 101 mDT contre un montant de 235 368 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	27 864	34 192	(6 328)	(19%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>21 954</u>	<u>24 329</u>	<u>(2 375)</u>	<u>(10%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	984	5 781	(4 797)	(83%)
Comptes d'attente de la compensation	11 627	9 909	1 718	17%
Autres comptes d'attente	9 343	8 639	704	8%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>5 910</u>	<u>9 863</u>	<u>(3 953)</u>	<u>(40%)</u>
Autres	135 237	201 176	(65 939)	(33%)
Stock en matières, fournitures et timbres	539	(181)	720	(398%)
Etat, impôts et taxes	19 279	21 303	(2 024)	(10%)
Allocation familiales	759	663	96	14%
Dépôts et cautionnements	304	304	-	0%
Opérations avec le personnel	102 442	91 431	11 011	12%
Débiteurs divers	17 249	78 530	(61 281)	(78%)
Créances sur l'Etat	519	519	-	0%
Autres	3 526	9 283	(5 757)	(62%)
Actif d'impôt différé	(9 380)	(676)	(8 704)	1288%
Total	163 101	235 368	(72 267)	(31%)

Le détail des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(14 960)	(15 510)	550	(4%)
Provisions sur compte d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur compte d'attente de la compensation	(6 341)	(6 889)	548	(8%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 288)	(1 290)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(18 836)	(18 854)	18	(0%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(692)	-	0%
Provisions sur débiteurs divers	(1 867)	(1 900)	33	(2%)
Provisions sur autres comptes	(16 277)	(16 262)	(15)	0%
Total	(33 796)	(34 364)	568	(2%)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passif

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 815 324 mDT enregistrant ainsi une baisse de 219 453 mDT par rapport au 31.12.2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28	90	321%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	814 000	595 000	219 000	37%
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	1 206	843	363	100%
Total	815 324	595 871	219 453	37%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 242 370 mDT contre un solde de 258 589 mDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	227 311	248 423	(21 112)	(8%)
Avoirs sur établissements bancaires	139 802	81 269	58 533	72%
Emprunts auprès des établissements bancaires	87 509	167 154	(79 645)	(48%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	15 059	10 166	4 893	48%
Avoirs sur établissements financiers	15 038	10 120	4 918	49%
Emprunts auprès des établissements financiers	21	46	(25)	(54%)
Total	242 370	258 589	(16 219)	(6%)

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2022 un solde de 6 742 578 mDT contre un solde de 6 147 610 mDT au 31.12.2021 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dépôts à vue	1 956 374	1 888 497	67 877	4%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	4 786 204	4 259 113	527 091	12%
<u>Epargne</u>	<u>2 245 407</u>	<u>2 049 852</u>	<u>195 555</u>	<u>10%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 401 767</u>	<u>2 058 492</u>	<u>343 275</u>	<u>17%</u>
Dépôts à terme en dinars	2 172 450	1 913 997	258 453	14%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	11 124	(6 842)	17 966	(263%)
Dépôts à terme en devises	216 814	150 656	66 158	44%
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 379	681	698	102%
Autres sommes dues à la clientèle	139 030	150 769	(11 739)	(8%)
Total	6 742 578	6 147 610	594 968	10%

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	103	105
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	12	(2)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 754	1 590
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	380	411
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	805	799
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	104	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la société LE RECOUVREMENT	4	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la société LE RECOUVREMENT	3	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	4	(25)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	33
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 374	1 291
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(21)	97
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Total	4 543	4 322

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	103	105
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	12	(2)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 754	1 590
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	380	411
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	805	799
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	104	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la société LE RECOUVREMENT	4	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la société LE RECOUVREMENT	3	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	4	(25)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	33
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 374	1 291
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(21)	97
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Total	4 543	4 322

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 827 286 mDT contre 926 283 mDT au 31/12/2021 se détaille comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	310 655	314 678	(4 023)	(1%)
Ressources spéciales	516 631	611 605	(94 974)	(16%)
Total	827 286	926 283	(98 997)	(11%)

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts matérialisés	284 317	292 203	(7 886)	(3%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	26 338	22 475	3 863	17%
Total	310 655	314 678	(4 023)	(1%)

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Ressources budgétaires	82 716	82 578	138	0%
Ressources extérieures	433 915	529 027	(95 112)	(18%)
Total	516 631	611 605	(94 974)	(16%)

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2022 et au 31.12.2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	8 230	7 369	861	12%
Provisions sur engagements par signature	3 204	2 881	323	11%
Autres provisions pour passifs et charges	5 026	4 488	538	12%
Comptes d'attente et de régularisation	236 069	227 896	8 173	4%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>11 606</u>	<u>9 131</u>	<u>2 475</u>	<u>27%</u>
<u>Créditeurs divers</u>	<u>159 412</u>	<u>178 003</u>	<u>(18 591)</u>	<u>(10%)</u>
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	54 707	84 742	(30 035)	(35%)
Dépôts du personnel	8 008	6 915	1 093	16%
Charges à payer	96 697	86 346	10 351	12%
<u>Etat, impôts et taxes</u>	<u>48 413</u>	<u>33 046</u>	<u>15 367</u>	<u>47%</u>
<u>Autres</u>	<u>16 638</u>	<u>7 716</u>	<u>8 922</u>	<u>116%</u>
Total autres passifs	244 299	235 265	9 034	4%

3. Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Société	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	103	105
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	12	(2)
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	1 754	1 590
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	380	411
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	805	799
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	104	6
Intérêts minoritaires dans les réserves de la société LE RECOUVREMENT	4	3
Intérêts minoritaires dans le résultat de la société LE RECOUVREMENT	3	2
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CORPORATE FINANCE	4	(25)
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CORPORATE FINANCE	11	33
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN INVEST	1 374	1 291
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN INVEST	(21)	97
Intérêts minoritaires dans les réserves de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans le résultat de GEST IMMO	-	1
Intérêts minoritaires dans les réserves de SMART RECOVERY	10	10
Total	4 543	4 322

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 132 405 mDT composé de 26 481 000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2022	CP au 31/12/2021	Observation
Amen Bank	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	1 032 658	937 469	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	5	
	Résultat	135 521	123 535	
	Total		1 301 008	1 193 837
SICAR AMEN	Réserves	10 912	9 684	
	Résultat	2 842	3 072	
	Total	13 754	12 756	
LE RECOUVREMENT	Réserves	3 159	2 413	
	Résultat	2 291	1 934	
	Total	5 449	4 347	
AMEN PROJECT	Réserves	(9)	(7)	
	Résultat	13	(2)	
	Total	4	(9)	
SOGEREC	Réserves	1 314	916	
	Résultat	16	398	
	Total	1 331	1 314	
AMEN CAPITAL	Réserves	627	621	
	Résultat	121	7	
	Total	749	628	
GEST IMMO	Réserves	206	-	
	Résultat	(120)	281	
	Total	86	281	
AMEN CORPORATE FINANCE	Réserves	5	(28)	
	Résultat	12	38	
	Total	17	10	
AMEN INVEST	Réserves	874	732	
	Résultat	(37)	168	
	Total	837	900	

Société	Eléments des CP	CP au 31/12/2022	CP au 31/12/2021	Observation
SMART RECOVERY	Réserves	-	-	
	Résultat	-	-	
	Total	-	-	
TUNISIE LEASING & FACTORING	Réserves	24 912	24 191	
	Résultat	5 730	2 309	
	Total	30 642	26 500	
MAGHREB LEASING ALGERIE	Réserves	22 300	14 232	
	Résultat	6 667	5 464	
	Total	28 967	19 696	
EL IMRANE	Réserves	744	995	
	Résultat	(300)	(251)	
	Total	444	744	
KAWARIS	Réserves	114	134	
	Résultat	72	60	
	Total	182	194	
TLG FINANCE	Réserves	(14 000)	(13 040)	
	Résultat	(92)	(2 396)	
	Total	(14 092)	(15 436)	
AMEN ALLIANCE SICAV	Réserves	(6 615)	(6 192)	
	Résultat	64	57	
	Total	(6 551)	(6 135)	
HAYETT	Réserves	5 802	5 802	
	Résultat	1 931	1 931	
	Total	7 733	7 733	
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Réserves	72	61	
	Résultat	10	11	
	Total	82	72	
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Réserves	12	13	
	Résultat	-	(1)	
	Total	12	12	
TUNISYS	Réserves	453	456	
	Résultat	146	15	
	Total	598	471	
AMEN SANTE	Réserves	(1 053)	(2 160)	
	Résultat	(1 965)	(100)	
	Total	(3 016)	(2 260)	
AMEN PREMIERE	Réserves	(1 003)	(1 002)	
	Résultat	4	3	
	Total	(999)	(999)	
SICAV AMEN	Réserves	(2 075)	(2 078)	
	Résultat	3	3	
	Total	(2 072)	(2 075)	
SUNAGRI	Réserves	(111)	(111)	
	Résultat	9	9	
	Total	(102)	(102)	
COMAR COTE D'IVOIRE	Réserves	2 356	134	
	Résultat	(441)	(432)	
	Total	1 915	(298)	
SOCIETE NOUVELLE DES BOISSONS	Réserves	(403)	(346)	
	Résultat	81	34	
	Total	(321)	(312)	
TOTAL	Capital	132 405	132 405	
	Réserves	1 081 251	972 884	
	Autres Capitaux Propres	423	423	
	Résultats reportés	1	5	
	Résultat	152 579	136 147	
	Total	1 366 659	1 241 864	

Le tableau des mouvements des capitaux propres du groupe par nature au 31.12.2022 :

	Capital souscrit	Réserves	Ecart de conversi on	Report à nouveau	Total	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12	132 405	975 925	(2 618)	5	1 105 717	136 147	1 241 864
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	97 753	-	38 394	136 147	(136 147)	-
Dividendes versés	-	7 238	-	(38 397)	(31 159)	-	(31 159)
Augmentation / diminution du capital (apport en numéraire)	-	-	-	-	-	-	-
Changement du capital variable (SICAV)	-	331	-	-	331	-	331
Variation des titres assimilés à des CP et dettes rattachés (fonds social)	-	(551)	-	-	(551)	-	(551)
Variation de périmètre de consolidation	-	3 595	-	-	3 595	-	3 595
Variation des subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change (écart de conversion)	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	152 579	152 579
Situation à la clôture de l'exercice 2022 .12	132 405	1 084 292	(2 618)	1	1 214 080	152 579	1 366 659

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5-1.Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2022 à 905 816 mDT contre 811 015 mDT au terme de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions	834 979	769 694	65 285	8%
Avals	56 975	30 232	26 743	88%
Autres garanties données	13 862	11 089	2 773	25%
Total	905 816	811 015	94 801	12%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Cautions en faveur des banques	529 045	543 231	(14 186)	(3%)
Cautions en faveur de la clientèle	305 934	226 462	79 472	35%
Total	834 979	769 693	65 286	8%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Avals en faveur de la clientèle	56 975	30 232	26 743	88%
Total	56 975	30 232	26 743	88%

Note 5-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 421 145 mDT au 31.12.2021 à 558 808 mDT au 31.12.2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Crédits documentaires Import	302 480	301 847	633	0%
Crédits documentaires Export	256 328	119 298	137 030	115%
Total	558 808	421 145	137 663	33%

Note 5-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	506 911	404 733	102 178	25%
BTA données en garantie	244 339	187 733	56 606	30%
Emprunt national donné en garantie	63 572	6 000	57 572	960%
Total	814 822	598 466	216 356	36%

Note 5-4.Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2022 à 1 053 828 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Engagements de financement donnés	1 032 320	968 188	64 132	7%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	28 556	(28 556)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	971 341	882 368	88 973	10%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	185 878	161 640	24 238	15%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	22 439	18 718	3 721	20%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	38 250	43 219	(4 969)	(11%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	724 774	658 791	65 983	10%
Autorisation des crédits par carte	60 979	57 264	3 715	6%
Engagements sur Titres	21 508	30 889	(9 381)	(30%)
Participations non libérées	20 820	30 889	(10 069)	(33%)
Titres à recevoir	618	-	618	100%
Titres à livrer	70	-	70	100%
Total	1 053 828	999 077	54 751	5%

Note 5-5.Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2022

Note 5-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2022 à 3 888 902 mDT contre 3 690 448 mDT au terme de l'exercice 2021. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2022 comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	240 548	245 048	(4 500)	(2%)
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	157 955	203 594	(45 639)	(22%)
Garanties reçues de la clientèle	3 490 399	3 241 806	248 593	8%
Total	3 888 902	3 690 448	198 454	5%

6- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 6-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2022 un montant de 652 227 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	16 687	13 764	2 923	21%
Opérations avec la clientèle	599 479	531 912	67 567	13%
Autres intérêts et revenus assimilés	36 061	25 696	10 365	40%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 094	19 144	8 950	47%
Commissions à caractère d'intérêt	7 967	6 552	1 415	22%
Total	652 227	571 372	80 855	14%

Note 6-2. Commissions en produits

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	80 839	80 450	389	0%
Opérations sur placement et titres	4 867	3 959	908	23%
Opérations de change	1 826	1 446	380	26%
Opérations de commerce extérieur	4 674	4 006	668	17%
Gestion, étude et engagement	11 975	13 118	(1 143)	(9%)
Opérations monétiques et de banque directe	28 698	24 216	4 482	19%
Bancassurance	4 636	4 241	395	9%
Banque d'affaire	231	612	(381)	(62%)
Autres commissions	2 636	182	2 454	1348%
Total	140 382	132 230	8 152	6%

Note 6-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 136	5 660	(3 524)	(62%)
Gain net sur titres de placement	3 141	10 636	(7 495)	(70%)
Gain net sur opérations de change	42 863	30 595	12 268	40%
Total	48 140	46 891	1 249	3%

Note 6-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2022 un montant de 137 553 mDT contre 116 698 mDT en 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	135 941	114 844	21 097	18%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	1 428	1 228	200	16%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	184	626	(442)	(71%)
Total	137 553	116 698	20 855	18%

Note 6-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2022 un montant de 473 781 mDT. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(443 955)	(375 313)	(68 642)	18%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(101 088)	(85 921)	(15 167)	18%
Opérations avec la clientèle	(300 059)	(244 512)	(55 547)	23%
Emprunts et ressources spéciales	(42 808)	(44 880)	2 072	(5%)
Autres Intérêts et charges	(29 826)	(31 636)	1 810	(6%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(11 183)	(11 377)	194	(2%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(18 643)	(20 259)	1 616	(8%)
Total	(473 781)	(406 949)	(66 832)	16%

Note 6-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2022 un montant de 115 763 mDT, enregistrant une baisse de 13 223 mDT par rapport à l'exercice 2021. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(58 320)	(61 285)	2 965	(5%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(15 809)	(15 048)	(761)	5%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(41 622)	(68 903)	27 281	(40%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(664)	(573)	(91)	16%
Dotations aux provisions sur autres risques et charges	(500)	(500)	-	0%
Dotations aux provisions sur congés payés	(1 586)	(3 101)	1 515	(49%)
Total dotations	(118 501)	(149 410)	30 909	(21%)
Pertes sur créances	(157 854)	(111 317)	(46 537)	42%
Total dotations et pertes sur créances	(276 355)	(260 727)	(15 628)	6%
Reprises de provisions sur créances douteuses	22 477	24 322	(1 845)	(8%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	19 251	15 116	4 135	27%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	63 888	40 794	23 094	57%
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	16 628	49 254	(32 626)	(66%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs	948	744	204	27%
Reprise de provisions sur autres risques et charges	-	4 501	(4 501)	0%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	30 946	20 938	10 008	48%
Total Reprises	154 138	155 669	(1 531)	(1%)
Recouvrement des créances radiées	6 454	2 518	3 936	156%
Total des reprises et des récupérations sur créances	160 592	158 187	2 405	2%
Total	(115 763)	(102 540)	(13 223)	13%

Note 6-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2022 un montant de 336 mDT, enregistrant une variation de 6 875 mDT par rapport à l'exercice 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(1 639)	(8 158)	6 519	(80%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 786	803	983	122%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	3 028	840	2 188	260%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(2 774)	(11)	(2 763)	25118%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(65)	(13)	(52)	400%
Total	336	(6 539)	6 875	(105%)

Note 6-8. Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2022 un montant de 199 446 mDT, en hausse de 9 889 mDT par rapport à 2021. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Frais du personnel	(143 932)	(133 086)	(10 846)	8%
Rémunération du personnel	(107 636)	(99 901)	(7 735)	8%
Charges sociales	(25 762)	(23 906)	(1 856)	8%
Impôts sur salaires	(2 418)	(2 137)	(281)	13%
Autres charges liées au personnel	(8 117)	(7 141)	(976)	14%
Charges générales d'exploitation	(45 651)	(46 524)	873	(2%)
Frais d'exploitation non bancaires	(13 317)	(11 616)	(1 701)	15%
Autres charges d'exploitation	(36 860)	(34 908)	(1 952)	6%
Dotations aux amortissements	(9 863)	(9 947)	84	(1%)
Total	(199 446)	(189 557)	(9 889)	5%

Note 6-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	172	1 103	(931)	(84%)
Moins-values sur cession des immobilisations	(264)	(1)	(263)	26300%
Contribution sociale de solidarité CSS	(626)	(253)	(373)	147%
Autres résultats exceptionnels	(389)	(670)	281	(42%)
Total	(1 107)	179	(1 286)	(718%)

Note 6-10. L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2022 se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Impôts courants	(21 700)	(12 042)	(9 658)	80%
Impôts différés	(8 704)	(878)	(7 826)	891%
Total	(30 404)	(12 920)	(17 484)	135%

Note 6-11. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)
Total	(1 854)	(12 495)	10 641	(85%)

Note 6-12. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5,762 dinars contre 5,141 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Description	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat net en mDT	152 579	136 147	16 432
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	5,762	5,141	0,621
Résultat dilué par action (en DT)	5,762	5,141	0,621

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7. Notes explicatives sur l'état de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité du groupe AMEN BANK à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie du groupe qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (320 589) mDT à (515 478) mDT, enregistrant une hausse de (194 889) mDT ou 60,79%.

Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 11 165 mDT et des activités d'investissement pour 61 097 mDT et des activités de financement à hauteur de 122 627 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (11 165) mDT au 31 décembre 2022. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 344 307 mDT;
2. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 20 863 mDT.
3. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 580 699 mDT ;
4. Les autres flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 18 730 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 762 134 mDT.
2. Les encaissements nets sur titres de placement pour 66 756 mDT;
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 124 980 mDT;
4. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 21 894 mDT ;
- 5.

Note 7.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement :

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à (61 097) mDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Flux nets positifs :

1. La variation des intérêts et dividendes pour 132 094 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (56 153) mDT ;
2. Les flux nets sur portefeuille investissement (137 038) mDT;

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (122 627) mDT au 31 décembre 2022 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

1. L'émission d'emprunts pour 40 000 mDT ;

Flux nets négatifs :

1. Les remboursements d'emprunts pour 44 018 mDT ;
2. La variation des ressources spéciales pour 94 973 mDT.
3. Le versement des dividendes pour 23 085 mDT ;
4. Des mouvements sur fonds social et de retraite de 551 mDT ;

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2022 à (515 478) mDT contre (320 589) mDT au 31 décembre 2021.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2022 s'est établi comme suit :

Description	2 022	2 021
<u>Actifs</u>	509 789	532 508
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	445 536	169 243
Caisse	55 114	48 518
Avoirs et prêts à la BCT	390 383	120 685
Comptes CCP	39	40
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	64 253	286 664
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	62 919	286 521
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	1 334	143
Titres de transaction	-	76 600
<u>Passifs</u>	1 025 267	853 096
Banque centrale, CCP	814 118	595 028
Comptes débiteurs auprès de la BCT	118	28
Emprunts auprès de la BCT	814 000	595 000
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	211 149	258 068
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	196 111	247 948
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires	139 802	81 269
Emprunts interbancaires < 90 jours	56 309	166 680
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	15 038	10 120
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(515 478)	(320 589)

Note 8-. Événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

AMEN BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **1 366 659 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **152 579 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement de la situation consolidée du Groupe, ne sont pas audités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

Le groupe Amen Bank est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan consolidé (67%) et qui totalise, au 31 décembre 2022, **6 890 918 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, le portefeuille des participations avec conventions de rétrocession comprend un encours géré par la SICAR AMEN, s'élevant à un montant Brut de **420 932 KDT** et représentant **4%** du total bilan consolidé et **22%** du portefeuille des titres d'investissement consolidé (Cf. Note 1.5 Portefeuille Titres d'investissement).

Les fonds gérés par la SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers consolidés sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres d'investissements ».

En raison de l'importance de l'encours des participations avec conventions de rétrocession donné en gestion à la SICAR, et du niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les participations avec conventions de rétrocession liés aux fonds donnés en gestion à la SICAR, a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par le groupe à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2022, à **652 227 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation du groupe (**67%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat du groupe et les capitaux propres consolidés.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Informations relatives au groupe présentées dans le rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion du groupe incombe au Directoire de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 3 avril 2023

Les commissaires aux comptes

**BDO TUNISIE
Adnène ZGHIDI**

**La Générale d'Audit et Conseil
CPA Associates International
Chiheb GHANMI
Associé**